



Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240327-V_DEL_240327_12-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **27 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **20 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Madame Christine **JACOB**

V_DEL_240327_12

Demande de subvention auprès de l'Etat, Fonds Associatif Local et Projets Habitants 2024

Rapporteuse: Madame MOSTEFAOUI

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**M, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Frédéric **KIZILDAG**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**, Christine **BERTIN** donne pouvoir à Richard **MARION**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

Mesdames, Messieurs,

Le monde associatif joue un rôle important de cohésion sociale et de soutien à la vie associative vaudaise reste une priorité. L'objectif est de saisir tous les leviers pour valoriser les réalisations des habitants.

Dans ce contexte, la ville de Vaulx-en-Velin sollicite chaque année l'État afin d'obtenir son concours financier pour abonder des fonds spécifiques de soutien à la vie associative :

- le Fonds Associatif Local (FAL), dispositif cofinancé par la Ville et par l'État (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires – ANCT). Destiné à soutenir des projets d'associations émergentes menant des actions tournées vers les habitants des quartiers prioritaires, ce fonds permet de contribuer au développement d'un projet d'une association, ou prendre la forme d'une aide à l'investissement. Il s'agit bien d'une aide au financement d'un projet conforme aux priorités fixées par l'État et la Ville et non d'une aide au fonctionnement courant de l'association.
- le Fonds Projets Habitants (FPH), également cofinancé par la Ville et par l'État (ANCT). dans le cadre du Contrat de Ville. Il permet de soutenir des initiatives d'habitants constitués ou non en association dans les quartiers prioritaires de la ville. Cette aide encourage l'organisation d'animations locales, l'engagement citoyen ainsi que l'appropriation par les habitants des enjeux liés à l'espace public.

Considérant l'utilité indéniable de ces dispositifs dans le développement d'actions dans les quartiers prioritaires et dans l'animation des territoires, la Ville demande chaque année à l'État de bien vouloir :

- soutenir le Fonds Projets Habitants à hauteur de 15 000 €, étant entendu que la Ville alimente pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 10 000 €. La Ville encaisse directement la recette perçue, destinée à être reversée aux groupes d'habitants dont le projet est validé par la commission attributive ;
- abonder le Fonds Associatif Local à hauteur de 50 000 €, étant entendu que la Ville alimente pour sa part l'enveloppe globale à hauteur de 7 000 €. La Ville encaisse la recette perçue, destinée à être reversée aux associations dont le projet est retenu par la commission attributive.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État les subventions suivantes pour reversement aux associations et collectifs d'habitants dont les projets auront été retenus par la commission attributive :
 - Fonds Associatif Local (50 000 €)
 - Fonds Projets Habitants (15 000 €)
- autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240327-V_DEL_240327_12-DE



Après avoir délibéré, décide,

- d'autoriser Madame la Maire à solliciter auprès de l'État les subventions suivantes pour reversement aux associations et collectifs d'habitants dont les projets auront été retenus par la commission attributive :
 - Fonds Associatif Local (50 000 €)
 - Fonds Projets Habitants (15 000 €)
- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat afférentes.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY , Stéphane GOMEZ , Kaoutar DAHOU , Matthieu FISCHER , Muriel LECERF , Philippe MOINE , Myriam MOSTEFAOUI , Ahmed CHEKHAB , Antoinette ATTO , Régis DUVERT , Nadia LAKEHAL , Michel ROCHER , Josette PRALY , Patrice GUILLERMIN-DUMAS , Nassima KAOUAH , Pierre DUSSURGEY , Fatma FARTAS , Yvette JANIN , Joëlle GIANNETTI , Liliane GILET-BADIOU , Eric BAGES-LIMOGES , Véronique STAGNOLI , Dehbia DJERBIB , Charazède GAHROURI , Christine JACOB , Harun ARAZ , Abdoulaye SOW , Frédéric KIZILDAG , David LAÏB , Richard MARION , Ange VIDAL , Christine BERTIN , Monique MARTINEZ , Karim BALIT , Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le mercredi 27 mars 2024.



La secrétaire de séance

Christine JACOB